

# Procédure file

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Règlement	2008/0155(CNS)
Procédure terminée	
Régime commun d'échanges pour l'ovalbumine et la lactalbumine (abrog. règlements (CEE) n° 2783/75 et 4001/87). Codification	
Abrogation <a href="#">2013/0063(COD)</a>	
Sujet 3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux 3.10.05.03 Oeufs et volaille	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>JURI</b> Affaires juridiques		25/06/2008
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	ALDE <a href="#">WALLIS Diana</a>	
	<a href="#">Affaires économiques et financières ECOFIN</a>	Réunion	Date
Commission européenne	DG de la Commission	<a href="#">2954</a>	07/07/2009
	<a href="#">Agriculture et développement rural</a>	Commissaire	
		FISCHER BOEL Mariann	

Evénements clés			
29/07/2008	Publication de la proposition législative	<a href="#">COM(2008)0488</a>	Résumé
09/10/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/12/2008	Vote en commission		Résumé
17/12/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0510/2008</a>	
13/01/2009	Résultat du vote au parlement		
13/01/2009	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0002/2009</a>	Résumé
07/07/2009	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
07/07/2009	Fin de la procédure au Parlement		
14/07/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2008/0155(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Règlement

	Abrogation <a href="#">2013/0063(COD)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 026; Traité CE (après Amsterdam) EC 087; Traité CE (après Amsterdam) EC 089; Traité CE (après Amsterdam) EC 308
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/6/65775

### Portail de documentation

Document de base législatif	<a href="#">COM(2008)0488</a>	29/07/2008	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0510/2008</a>	17/12/2008	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T6-0002/2009</a>	13/01/2009	EP	Résumé

### Informations complémentaires

Parlements nationaux	<a href="#">IPEX</a>
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>

### Acte final

[Règlement 2009/614](#)  
[JO L 181 14.07.2009, p. 0008](#) Résumé

## Régime commun d'échanges pour l'ovalbumine et la lactalbumine (abrog. règlements (CEE) n° 2783/75 et 4001/87). Codification

OBJECTIF : codification de la législation concernant le régime commun d'échanges pour l'ovalbumine et la lactalbumine.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification du règlement (CEE) n° 2783/75 concernant le régime commun d'échanges pour l'ovalbumine et la lactalbumine. Le nouveau règlement se substituera aux divers actes qui y sont incorporés ; il en préserve totalement la substance et se borne donc à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

## Régime commun d'échanges pour l'ovalbumine et la lactalbumine (abrog. règlements (CEE) n° 2783/75 et 4001/87). Codification

En adoptant le rapport de Mme Diana WALLIS (ADLE, UK), la commission des affaires juridiques a approuvé, suivant la procédure de consultation, la proposition de règlement du Conseil concernant le régime commun d'échanges pour l'ovalbumine et la lactalbumine (version codifiée).

La proposition de la Commission a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.

## Régime commun d'échanges pour l'ovalbumine et la lactalbumine (abrog. règlements (CEE) n° 2783/75 et 4001/87). Codification

Le Parlement européen a adopté par 454 voix pour, 10 voix contre et 14 abstentions, une résolution législative approuvant, suivant la procédure de consultation, la proposition de règlement du Conseil concernant le régime commun d'échanges pour l'ovalbumine et la lactalbumine (version codifiée).

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Diana WALLIS (ADLE, UK), au nom de la commission des affaires juridiques.

La proposition a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen,

## Régime commun d'échanges pour l'ovalbumine et la lactalbumine (abrog. règlements (CEE) n° 2783/75 et 4001/87). Codification

---

**OBJECTIF** : codification du règlement (CEE) n° 2783/75 concernant le régime commun d'échanges pour l'ovalbumine et la lactalbumine.

**ACTE LÉGISLATIF** : Règlement (CE) n° 614/2009 du Conseil concernant le régime commun d'échanges pour l'ovalbumine et la lactalbumine (version codifiée).

**CONTENU** : l'objet du présent règlement est de codifier le règlement (CEE) n° 2783/75 concernant le régime commun d'échanges pour l'ovalbumine et la lactalbumine. Le nouveau règlement se substitue aux divers actes qui y sont incorporés ; il en préserve totalement la substance et se borne donc à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

**ENTRÉE EN VIGUEUR** : 03/08/2009.